

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION EXCEPTIONNELLE DU 16 Décembre 2021

PROCES-VERBAL

Nombre de membres En exercice :11

Présents :9

Votants : 9

Date : 16 décembre 2021

Date de la convocation : 14 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize du mois de décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Givre, Maire.

Présents : Didier GUILLOT - Fabienne BEAUJEU – Marc OJARDIAS - Mathieu ARSALE – Jean-Marc BERNAY - Frédéric MAINAS – Dominique GIVRE – Jean-Claude FAIDUTTI

Absent excusé : Jean-Marc GOUJAT

Secrétaire nommée pour la séance : Jean-Claude FAIDUTTI

==**==**==**==**==

1. Approbation PV réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2. Election d'un nouvel Adjoint

Suite à la démission de Marie-Jeanne Blandin en date du 20 septembre 2021, le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Ainsi, a été désigné à la majorité absolue de 7 voix M. Didier Guillot comme 3ème Adjoint contre 2 voix pour M. Marc Ojardias.

3. Renouvellement d'un contrat d'un Agent Technique pour 6 mois.

Le Maire a proposé au Conseil Municipal de renouveler le contrat de travail de M. Alexandre Ployard pour une durée déterminé de 6 mois du 1er janvier au 30 juin 2022.

Vacance du poste le 1er janvier 2022.

Ceci a été approuvé à l'unanimité.

4. Renouvellement de la convention entre SIEL-TE et la Commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le service proposé par le Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire – SIEL-TE - pour l'accès à la plateforme SIG WEB départementale, Géoloire42®.

Le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé de renouveler, à compter de l'exercice 2022 et s'engage à verser la cotisation annuelle correspondante de 220€ correspondante à l'offre de base pour une durée de 6 ans

5. Extension du réseau électrique impasse la Pinée

Ce sujet est reporté au prochain conseil.

6. Délibération Organisation du repas des anciens 2021

Compte tenu du contexte actuel, il n'est pas possible d'organiser le repas des anciens de la même manière que les années précédentes. Il est suggéré d'envoyer un courrier (avec un coupon réponse à retourner en mairie) à tous les novaliens de plus de 70 ans, pour leur proposer un bon pour un repas au restaurant Le Relais de l'Ecoron d'une valeur de 35 €. Ce bon sera à utiliser dès que les conditions sanitaires le permettront.

Un colis sera offert comme les années précédentes, aux personnes en maison de retraite ainsi qu'aux personnes qui avaient l'habitude de venir au repas mais qui ne peuvent plus se déplacer pour raisons de santé.

→ Approbation à l'unanimité

7. Tarifs Communaux 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de modifier les tarifs communaux pour 2022 comme suit :

<i>INTITULÉS</i>	<i>TARIFS (au 1er janvier 2022)</i>
Location salle d'animation (pour 150 personnes)	
Habitants de Neaux (avec ou sans vaisselle), Supplément Vidéo Projecteur	260,00 € + 50€
Personnes et associations extérieures à la Commune (sans vaisselle)	400,00 €
Personnes et associations extérieures à la Commune (avec vaisselle)	450,00 €
Réunions	150,00 €
Vin d'honneur (habitants de Neaux uniquement)	Offert
Nettoyage (si non effectué)	250,00 €
Location 1 table + 4 chaises (habitants de Neaux uniquement) (4 personnes par table)	Offert

Facturation pour 1 élément non rendu	10,00 €	
Une caution sera demandée pour toute location	1 000,00 €	
Caution pour le ménage	250,00 €	
Location salle des associations (pour 50 personnes)		
Habitants de Neaux (sans vaisselle)	100,00 €	
Habitants de Neaux (avec vaisselle)	120,00 €	
Personnes extérieures à la Commune (sans vaisselle)	120,00 €	
Personnes extérieures à la Commune (avec vaisselle)	140,00 €	
Caution pour location	250,00 €	
Caution pour le ménage	120,00 €	
Concessions cimetière		
	Simple	Double
Pour 15 ans	75,00 €	150,00 €
Pour 30 ans	150,00 €	300,00 €
Pour 50 ans	250,00 €	500,00 €
Columbarium		
Jardin du souvenir	80 € + plaque à la charge de la famille	
Cavurne au sol pour 15 ans	180,00 €	
Cavurne au sol pour 30 ans	360,00 €	
Cavurne au sol pour 50 ans	600,00 €	
Case columbarium pour 15 ans	400,00 €	
Case columbarium pour 30 ans	800,00 €	
Case columbarium pour 50 ans	1 000,00 €	
Participation raccordement assainissement	1 400,00 €	

Les tarifs seront réévalués tous les ans en Juin.

8. Questions Diverses :

Le Conseil a soulevé la nécessité de désigner un nouvel adjoint en remplacement de Marie-Jeanne Blandin. La désignation fera l'objet de l'ordre du jour du prochain Conseil.

L'Association l'Etoile du Berger a fait un don de 500€ pour le Noël des enfants et pour le repas des anciens.

Nous avons sollicité un RDV avec Monsieur le Conseiller départemental afin d'exposer notre projet de réhabilitation de l'ancienne école.

Noël 2021 :

- La journée de fabrication parents/enfants des décorations en bois est fixée au 16 décembre 2021.
- Un Bon repas « Relais de l'Ecoron » d'une valeur de 35€ sera offert aux Novaliens de + 70 ans ayant renvoyé leur coupon réponse.
- Les personnes ne pouvant pas déplacer ou en maison de retraite, qui venaient habituellement aux repas bénéficieront d'un panier gourmand.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au jeudi 10 février à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.